
Adresse de la société populaire de la commune d'Evry-sur-Seine (Seine-et-Oise) qui dépose les instruments de l'église pour qu'ils commencent à servir à l'utilité publique, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune d'Evry-sur-Seine (Seine-et-Oise) qui dépose les instruments de l'église pour qu'ils commencent à servir à l'utilité publique, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 207-208;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40435_t1_0207_0000_8;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40435_t1_0207_0000_8)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Quant à nous, nous vous jurons, citoyens législateurs, de rester à notre poste pour y faire observer avec religion tous les décrets que votre sagesse a faits et tous ceux qu'elle fera : nous vous jurons d'avoir sans cesse l'œil ouvert sur les malveillants et les ennemis de la chose publique, et qu'amis sincères du républicanisme, nous sommes tous prêts de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le défendre contre les intrigues de l'aristocratie et du fanatisme.

« A Orbec, oetidi, 18 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 18 signatures.)

Adresse des canoniers du bataillon de la garde nationale de la ville d'Orbec (1).

Les canoniers du bataillon de la garde nationale de la ville d'Orbec, district de Lisieux, département du Calvados, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Nous avons juré une observance religieuse à tous vos décrets et nous verserions jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que d'être infidèles à notre serment ; une partie de nos camarades est aujourd'hui sur les frontières à combattre les esclaves des tyrans avec deux pièces de canon dont notre commune, reconnaissante, a récompensé leur dévouement à la chose publique.

« Tous les ennemis de la chose publique ne sont pas dans les armées des tyrans, il existe malheureusement des frères perfides qui veulent la perdre ; ce sont ces traîtres que nous jurons de terrasser, mais il faut que nous soyons armés de la foudre.

« Citoyens législateurs, notre commune, toujours soumise à vos lois, fait descendre nos cloches ; daignez autoriser nos concitoyens à les faire convertir en canons. Une fois remis en nos mains, nous faisons le serment le plus solennel, qu'ils ne serviront jamais qu'à faire trembler ceux qui sont assez lâches pour désirer la démolition de l'édifice majestueux que vous avez élevé au milieu de tous les dangers, et que nous n'autrions jamais la douleur de les regretter, parce que s'ils nous étaient enlevés c'est qu'alors nous serions morts. Voilà le serment des canoniers de la ville d'Orbec ; il vous touchera, citoyens législateurs, votre amour pour la patrie nous en répond.

« Le 1^{er} de la 2^e décade de la 2^e année (sic) de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 22 signatures.)

Approuvé par nous, membres du comité de surveillance de la ville d'Orbec, ce 17^e jour du second mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

(Suivent 6 signatures.)

La ville d'Orbec, district de Lisieux, département du Calvados, à la Convention nationale (1).

« Citoyens législateurs,

« Les tyrans et leurs vils esclaves entendirent de tous les coins de la France répéter le cri de : *Vivre libre ou mourir!* Ils en frémissent de rage et les scélérats firent une ligue perfide pour étouffer notre liberté naissante.

« La patrie fit entendre sa voix, et, en un instant, de jeunes citoyens de notre ville, transportés d'une sainte fureur, complètent une compagnie de canoniers : il était juste de récompenser un aussi digne courage. La ville fit les frais de tout ce qui était nécessaire pour leur armement, avec deux pièces de canon.

« Malheureusement, tous les ennemis de la liberté ne sont pas dans la ligue des tyrans ; l'arche sainte est menacée par des frères perfides qui brûlent d'y porter une main sacrilège ; peut-être faudra-t-il les combattre. Daignez, citoyens législateurs, servir notre amour pour la patrie, toutes les dépenses que notre ville a faites la mettent hors d'état d'en faire aujourd'hui de nouvelles, nous avons besoin de canons, que nos cloches nous soient abandonnées, nous en ferons foudre, et soyez certains que la foudre n'en sortira jamais que pour aller terrasser les ennemis de la République. Nous n'avons fait que notre devoir en la servant, mais nous osons dire que notre attachement pour elle mérite cette reconnaissance : nous l'attendons de votre justice.

« A Orbec, ce septième jour du deuxième mois de la seconde année de la République, une et indivisible.

« Les membres du conseil général. »

(Suivent 20 signatures.)

XIV.

Pétition de la Société populaire de la commune d'Érvy-sur-Seine, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise (2).

« 23 brumaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Vous voyez paraître dans votre sein des républicains sans-culottes de la commune d'Érvy-sur-Seine, qui viennent se ranger parmi ses rochers inébranlables pour vous inviter à rester à votre poste jusqu'à ce que le laurier de la victoire soit planté et fleurisse par toute la République.

« Vous avez dit à la nation : Que les traîtres disparaissent de notre sein et l'ordre régnera parmi nous. Ils ont disparu et l'ordre règne.

« Vous avez dit à la République : Délivrez-nous de ces faux-frères qui s'opposent à ce que la Constitution se fasse. Ces faux-frères sont frappés de nullité et la Constitution s'élève avec majesté.

« Dignes législateurs, le peuple de la même commune, toujours fidèle à remplir ses devoirs les plus sacrés envers la République, n'a cessé

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 756.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

de sacrifier ce qu'il a de plus cher depuis la Révolution pour faire triompher la cause de la liberté, et notamment en fournissant, pour la défense de la patrie, tout ce qu'il avait de jeunes gens en état de porter les armes.

« Le même peuple vient de fouler aux pieds pour jamais l'hydre de l'ignorance qui tenait les hommes asservis sous le joug honteux de l'esclavage et, éclairé par les rayons brillants du flambeau de la philosophie, il s'est étonné de voir encore subsister les instruments de luxe de l'hypocrisie et de la superstition, et de la crédulité, de l'ignorance des peuples de l'antiquité, et au milieu de ces attributs qui n'ont servi qu'à nourrir l'oisiveté et désormais inutiles à la société, nous nous sommes écriés : Ce sont des vertus et des cœurs purs qu'il faut aux hommes pour servir leur patrie et pour adorer l'Être suprême, et non pas des manteaux et des coupes qui n'ont servi qu'à de vaines cérémonies, et qu'à induire les peuples en erreur jusqu'à ce jour; c'est pourquoi nous vous apportons ces joujoux d'église qui n'ont servi qu'à amuser ces troupeaux de bêtes noires qui n'ont cessé de tromper le peuple et qui n'étaient autre chose que les enfants de la nuit et du mensonge.

« Que ces instruments si inutiles jusqu'à ce jour commencent à servir à l'utilité publique et à défendre surtout cette cause de la raison et de la vérité des droits de l'homme.

« Qu'ils tremblent tous, nos ennemis convertis de crimes, car l'amour sacré de la patrie qui brûle dans nos âmes et le courage intrépide qui enflamme nos cœurs ne leur donnera pas de relâche, et nous jurons dans ce sanctuaire sacré de ne déposer les armes que quand nous aurons exterminé tous ces monstres affreux. Nous vous offrons aussi les débris d'un drapeau qui déshonorait notre commune parce qu'il était souillé par les vils attributs de la royauté et nous avons livré lesdits attributs aux flammes avec les emblèmes de la féodalité, et le peuple de cette commune n'a cessé de crier, en dansant autour : *Vive la République! vive la Sainte Montagne!* »

Citoyens chers à la patrie,
Nous venons vous offrir nos cœurs.
Montagne, Montagne chérie,
Du peuple le vrai défenseur (bis)
Par vos travaux, la République
Reçoit sa Constitution,
Notre libre acceptation
Nous sert de couronne civique.
Victoire, citoyens, gloire aux législateurs,
Chantons, chantons, leurs noms chéris
Sont les noms des vainqueurs.
Puissent les vertus et les lumières
Fleurir avec profusion
Dedans la République entière,
Que partout règne l'union.
Que chacun déteste les crimes,
L'esclavage et les rois,
En observant vos sages lois
Que tous se rendent sublimes.
Chantons avec gaieté :
Vive la liberté,
Chantons, chantons tous ensemble
Vive la Convention !

Les citoyens P.-L. Feré, Rotrou, Bastien et Jeanneney écrivent qu'ils abdiquent les fonctions sacerdotales.

Insertion au « Bulletin » (1).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 218.

Suit la lettre du citoyen Feré (1).

« P.-L. Feré, qui est venu avant-hier déposer sur le bureau ses lettres de prêtrise et sa renonciation formelle pour toute espèce de traitement, demande acte de l'un et de l'autre.

« Ce quartidi, 24 brumaire, l'an II de la République française. »

Suit la lettre du citoyen Rotrou (2).

« Représentants du peuple,

« L'autorité d'un père, appuyée d'une lettre de cachet qui lui permettait de me priver de ma liberté m'avait, il y a 17 ans, attaché à l'autel. Aussitôt que la nation a eu déclaré qu'elle ne reconnaissait plus d'engagements contraires à la nature, j'ai rompu mes chaînes; mais il m'en restait encore quelques morceaux, des lettres des différents ordres, surchargées d'armoiries, de titres fastueux et justement proscrits, et je les ai remises au conseil général du département de Seine-et-Oise qui les a condamnées aux flammes.

Citoyens représentants, je vous demande comme une faveur insigne d'achever ma délivrance en déclarant que tous ceux qui déclareront, ainsi que moi, avoir été contraints dans leur choix, seront réputés n'avoir point reçu le caractère. Il est de votre justice, représentants, d'anéantir jusqu'aux parcelles des fers forgés par le despotisme et le fanatisme.

« ROTROU, employé au département de Seine-et-Oise.

« Versailles, 9^e de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

Suit l'adresse du citoyen Bastien (3).

Adresse présentée à la Convention nationale par le citoyen Bastien, le quartidi de la 3^e décade du mois de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« J'ai eu le malheur d'être prêtre. Mais j'ai, depuis longtemps, tâché d'effacer cette tache sacerdotale par des écrits républicains. Il y a déjà huit jours que j'ai remis mes lettres de prêtrise et de vicaire épiscopal, et je crois être le premier en date du département de la Marne. Je ne puis deviner pourquoi le district de Reims, qui m'en a donné acte, ne les a pas fait passer à la Convention nationale sur-le-champ. J'ai, par le même acte du 16 de brumaire, renoncé à mon traitement ecclésiastique. J'ai des bras et je saurai, s'il le faut, manier la bêche et cultiver la terre. J'ai porté le titre ridicule de docteur en théologie; mais j'ai sacrifié à la saine raison les lettres qui constataient cette absurde prérogative; on en a fait un autedafé dans la Société populaire dont je suis membre. Mais la preuve la plus évidente, la plus victorieuse de mon répu-

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 744.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 773.

(3) *Ibid.*